

Initiatives ministérielles

• (1555)

Si les États-Unis envisagent d'adopter un système d'impôt uniforme, nous devrions faire de même. Si nous nos méthodes ne sont pas compatibles avec celles de notre voisin du Sud, si elles ne vont pas dans le même sens, nous perdrons notre compétitivité et nos entreprises ne seront plus capables de faire concurrence à leurs homologues étrangères. Si nous ne nous attaquons pas très bientôt à ce problème, les conséquences pour les Canadiens seront très pénibles.

Nous encourageons le gouvernement à poursuivre sur sa lancée, comme le veut le projet de loi, et à continuer à réduire les tarifs pour faciliter le commerce international. Le gouvernement fédéral a des pouvoirs considérables sur la question des tarifs, et il devrait continuer à les réduire.

Quand le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a traité du projet de loi C-102, il a signalé que ce projet de loi et le S-9 aideraient les douaniers à faire du bon travail et à bien nous représenter. Quand il a fait valoir ce point, il a donné l'impression que les agents des douanes étaient très compétents et qu'ils faisaient du bon travail.

Je veux rapporter deux faits au secrétaire parlementaire. Nous savons déjà l'histoire rapportée dans les médias au sujet de Bob et Ramona Edgerton, qui se sont fait taper sur les doigts. C'en est une autre qui m'a profondément attristé. C'est arrivé à un couple venu passer un congé au Canada. Ce sont des gens dans la soixantaine. Ils sont venus par le poste-frontière Huntington-Sumas. Le douanier leur a demandé s'ils avaient quelque chose à déclarer. Voici ce qui s'est produit, selon M. Edgerton:

Mon erreur a été, bien sûr, d'être honnête. Alors que des files de voitures munies de plaques d'immatriculation canadiennes filaient vers le nord sans être inquiétées, j'ai dit au douanier que nous avions une bouteille de vin et six bières dans le coffre.

Le douanier m'a demandé quel genre de bouteille et j'ai répondu une «cruche». Tout agité, il est sorti de sa cabine en flèche—ou plutôt en se dandinant. Rester assis pendant des heures à harceler les personnes âgées qui voyagent ne garde guère en pleine forme.

Quoi qu'il en soit, il ne semblait pas comprendre le mot «cruche». Peut-être ce mot est-il inconnu au Canada. Il a demandé à voir. J'ai ouvert le coffre et lui ai montré du doigt un sac en papier dans lequel se trouvait une cruche de vin blanc bon marché. Il l'a longuement examinée. C'était comme si le Saint-Graal lui était tombé dans les mains.

Il a remis la cruche à sa place et a commencé à griffonner sur un bloc de papier. J'ai fait un mouvement pour refermer le coffre, mais il m'a arrêté, me demandant de lui montrer le paquet de bières. Il l'a examiné avec le regard stupéfait d'une personne qui voit ça pour la première fois.

Il m'a ensuite annoncé que je pouvais soit payer des droits de douane soit abandonner la marchandise. J'ai bêtement opté pour la première solution. Dans le bureau, j'ai trouvé un autre douanier qui a examiné le rapport du premier et m'a demandé si j'avais un reçu pour le vin et la bière.

Je suis retourné à ma voiture où, après avoir cherché partout, j'ai finalement mis la main sur un reçu d'épicerie. Pendant ce temps, des tas de voitures immatriculées au Canada filaient à toute vitesse vers le nord, sans être inquiétées. On ne fouillait aucun camion, c'est à peine, s'ils marquaient une pause au poste de contrôle.

Nous savons que beaucoup de camionneurs passent des armes et de l'alcool en contrebande. On aurait dû en inspecter quelques-uns.

J'ai pris le reçu et le lui ai tendu. La bière et le vin avaient coûté un peu moins de 12 \$. Le douanier à l'intérieur du bureau m'a dit que les droits à payer étaient de 18 \$. Je ne pouvais pas en croire mes oreilles! Cela faisait du 150 p. 100.

C'est alors que j'ai décidé d'abandonner la marchandise aux douaniers qui m'ont ensuite demandé—je dirais même qu'ils l'ont exigé—de signer un reçu. J'ai signé un document rédigé partiellement en français et je ne lis pas le français. J'ai peut-être consenti à céder tous mes biens et à passer les quelques années qui

me restent dans une colonie pénitentiaire en banlieue de Yellowknife. Je ne le sais pas et cela m'est égal.

Je sais toutefois que je ne reviendrai jamais de plein gré au Canada; la plupart des Canadiens seront sans doute heureux de l'apprendre. Il reste à savoir comment récupérer mes 12 \$. J'ai pensé à pêcher illégalement quelques saumons dans le majestueux Fraser ou à faire des graffitis sur une voiture-patrouille.

Mais non. Au lieu de cela, je compte éviter tous les événements sportifs dans l'ouest du Canada, annuler un voyage à Vancouver, me mettre à la diète et quitter le Canada le plus rapidement possible.

En fait, les agents des douanes, qui, à cette heure, sont en train de boire du vin blanc médiocre et de lamper de la bière bon marché, ne m'ont pas coûté 12 \$, ils m'ont plutôt fait économiser des centaines de dollars. Oh Canada!

Doug Walker est maintenant de retour chez lui, à Asheville, en Caroline du Nord.

Je ne voudrais pas laisser le gouvernement croire que tout ce qu'il fait est parfait et que ses méthodes sont parfaites. Nous ne vivons pas dans un monde parfait. Il reste encore beaucoup à faire. Laisser passer sous silence des événements comme celui-ci serait mauvais pour le Canada et pour sa réputation. Rien ne justifie de tels gestes et de telles activités. Il faudrait examiner ce qui se passe au sein de cette division et de ce ministère.

• (1600)

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de parler aujourd'hui du projet de loi C-102. En tant que membre du groupe de travail chargé de la promotion de St. Catharines avant d'être élu ici et ayant moi-même étudié les zones franches aux États-Unis, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui en ma qualité de député pour commenter ce projet de loi.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner plusieurs membres du comité qui m'ont aidé dans mon travail sur les zones franches. Il s'agit de Don Chambers, Don Johnston, Don Wiley, Ian Spraggon, James Wakil et Mike Haines.

Les zones franches aux États-Unis sont juste de l'autre côté de la frontière. La région du Niagara est en concurrence directe avec six d'entre elles. Nous déplorons non seulement l'existence de ces zones, mais aussi le fait que l'association des zones franches tienne ses réunions sous notre nez, à Buffalo.

Au cours de mes recherches et de mes travaux au sein du comité, j'ai relevé les avantages des zones franches tels que présentés aux États-Unis, à savoir: recevoir et entreposer rapidement des marchandises sans toutes les formalités douanières; ne payer de droits que lorsque les marchandises quittent la zone; exposer les marchandises dans des salles où les acheteurs peuvent venir les inspecter et les essayer; assembler et transformer les marchandises afin de bénéficier de droits moins élevés; fabriquer dans une zone franche permet de choisir le genre de droit et de contingentement le plus avantageux; récupérer et réparer les marchandises endommagées, en franchise et indépendamment de tout contingent, avant de trouver un acheteur; entreposer les marchandises indéfiniment en attendant l'amélioration de la conjoncture du marché. Ce ne sont là que certains des avantages qu'offrent les zones franches aux États-Unis.

Curieusement cependant, les six zones franches de l'autre côté de la péninsule du Niagara ont été commencées par un Canadien, George Keitner, de Montréal. Je lui reconnais la paternité des zones franches car, dans le gouvernement précédent, il n'a pas pu faire valoir qu'en plus du libre-échange et de l'ALÉNA, il fallait travailler aux détails et aux systèmes de comptabilité de notre